

Centre Presse, 20 mars 2015

Des mesures pour diversifier les profils des élus locaux

Les Parlementaires ont ajouté jeudi un nouvel étage à la fusée qui doit permettre d'améliorer la représentativité parmi les élus locaux de la République. En complément à la loi contre le cumul des mandats, le Parlement a en effet adopté une proposition de loi déposée par les sénateurs Jacqueline Gourault (Loir-et-Cher) et Jean-Pierre Sueur (Loiret) visant à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux. Notamment ceux venant du privé.

Si des sanctions sont prévues pour les élus trop absents, le texte améliore les conditions d'indemnisation des maires des très petites communes. Il donne aux élus des droits à la formation et à la validation des acquis de l'expérience. Il prévoit des aides à la garde d'enfants ou de personnes à charge tout comme un allongement des conditions d'accès à l'indemnité dégressive de retour à l'emploi, touchée à la fin du mandat.

Ces mesures qui entreront en vigueur à compter du 31 mars 2017, ont pour but de « faciliter l'accès aux mandats électifs et l'exercice de ces mandats pour les salariés travaillant dans le secteur privé ou exerçant des professions libérales et de mieux concilier exercice d'un mandat électif et vie professionnelle », expliquent les sénateurs dans un communiqué.